

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale

ARRÊTÉ du 19 février 2008

**modifiant l'arrêté du 24 novembre 2006
portant nomination au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'éducation nationale**

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 24 novembre 2006 modifié portant nomination au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'éducation nationale ;

ARRETE :

L'arrêté du 24 novembre 2006 susvisé est modifié comme suit :

- I. Christophe Coudert est nommé représentant suppléant du personnel, au titre de l'UNSA en remplacement de Gilbert Romain.
- II. Au lieu de : « Philippe Vincent, représentant suppléant du personnel » lire « Philippe Vincent, représentant titulaire du personnel »

Fait à Paris, le 19 février 2008

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines



Thierry LE GOFF